

## NOTE TECHNIQUE NOVOCLIMAT

<b>DATE DE LA NOTE</b> (AAAA – MM – JJ)	2014-04-01
--	------------

Applicable à	
<b>X</b>	2.0 - Maison
<b>X</b>	2.0 - PBM
<b>X</b>	Original - GBM

### OBJET DE LA NOTE

Passage des conduits d'extraction des hottes de cuisinière, salles de bain, sécheuses et VRC dans les puits de ventilation

Voici des précisions sur les exigences d'isolation des conduits d'extraction des hottes de cuisinière, salles de bain, sécheuses et VRC lorsqu'ils passent dans un puits de ventilation, communément appelé « shaft ».

#### Pour Novoclimat 2.0 – PBM

Un puits de ventilation sera toujours considéré comme *non chauffé*, puisqu'il ne correspond à aucune des descriptions d'un espace pouvant être considéré comme *chauffé* dans nos exigences.

Pour connaître les valeurs isolantes à appliquer, consultez le tableau **3.4.8.11** qui se trouve dans les exigences techniques. Un puits de ventilation sera considéré comme un espace « *non chauffé* à l'intérieur du plan d'isolation » dans ce tableau.

#### Pour Novoclimat – GBM

Les puits de ventilation seront considérés de la même façon que dans Novoclimat 2.0, c'est-à-dire comme un espace *non chauffé* en tout temps.

Pour ce qui est de la valeur isolante à utiliser, veuillez vous référer aux articles **2.6.8** pour les conduits de VRC et **2.12.3** pour les conduits d'extraction des hottes de cuisinière, salles de bain et sécheuses.